

## Vite!

### ACQUISITION

#### Engie Axima s'offre MCI

La société MCI assure la conception, l'installation, la maintenance et la rénovation des systèmes de réfrigération commerciale et industrielle, au travers d'un réseau d'agences et d'antennes implantées sur toute la France. Elle compte environ 1 100 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 180 M€. Elle vient d'être rachetée par Engie Axima qui va désormais se positionner comme un acteur de référence avec des solutions digitales et numériques globales, pour mieux accompagner ses clients.



### DISTRIBUTION D'AIR

#### Des caissons très compacts

Brink propose des caissons conçus pour être utilisés avec des gaines semi-rigides en PEHD alimentaire (traité antistatique et antibactérien) et des accessoires à joints pour gaines semi-rigides (connectés sans colle ni bande adhésive). Très compacts (325 x 325 x 215 mm pour le modèle 6 piquages), ils sont fabriqués en polypropylène et garantis sans émanation de COV. D'une étanchéité à l'air de classe C selon la EN 12237, certifiés TÜV Süd, ils apportent une réelle efficacité en ce qui concerne l'étanchéité à l'air des réseaux de distribution d'air, optimisant la performance des centrales de ventilation haut rendement, et sont adaptés aux constructions qui ont des espaces d'installation limités.



Caisson compact x 6  
Diamètre 125



Caisson compact x 8  
Multi-diamètre (125-150-160-180)

### ÉVALUATION

# Le R32 bientôt autorisé dans les ERP ?

Même si le risque zéro n'existe pas, la France est souvent classée dans les pays les plus exigeants en termes de sécurité dans tous les bâtiments, et plus spécialement ceux recevant du public. Avec la redistribution des cartes liée à la Directive F-Gas, les fluides préservant mieux notre environnement sortent de la catégorie des ininflammables et les nouveaux systèmes thermodynamiques fonctionnant au R32 (classé A2L), par exemple, sont équipés "non grata" dans les ERP. Ainsi, la directive sécurité incendie CH, dans son article 35, empêche l'utilisation de fluides A2L, A2 et A3 (légèrement inflammables, inflammables, hautement inflammables).

Néanmoins, les réels avantages de ces fluides ne doivent pas être occultés par une réglementation, certes garante de la sécurité des personnes, mais qui serait susceptible d'évoluer, surtout en tenant compte de l'expérience d'autres pays et en menant des travaux d'évaluation des risques plus poussés. Pour David Bioche, responsable marketing de la division Chauffage, Climatisation et Réfrigération de Panasonic, « le R32 est massivement utilisé dans des ERP dans de nombreux pays en toute sécurité. Ce fluide est une réponse



« le R32 est massivement utilisé dans des ERP dans de nombreux pays en toute sécurité »

idéale et immédiate aussi bien au besoin de diminution des HFC qu'à celui d'équiper des ERP de systèmes de chauffage et climatisation performants ».

Une évaluation concluante C'est pour cette raison que la Direction générale de la prévention des risques rattachée au ministère de la Transition écologique

et solidaire a confié à l'Ineris une mission d'évaluation des dangers : quels sont les risques en cas de fuite de fluides A2L dans un ERP ? Avec comme objectif de modifier la directive CH en mettant à jour les classifications des fluides qui pourraient être obsolètes et d'autoriser les fluides légèrement inflammables en ERP.

### Une évaluation concluante

L'Ineris a publié ses résultats dans une étude présentée le 20 décembre 2017. Cette dernière intègre différents scénarios de fuites et s'appuie sur les propriétés chimiques des fluides pour évaluer les risques. Résultat : les risques liés aux fluides A2L ne justifient pas leur interdiction dans les établissements recevant du public. Pour mémoire, le R32, et plus largement les fluides de type A2L, sont autorisés dans le résidentiel, les établissements recevant des travailleurs ainsi que les ERP de catégorie 5. Reste à officialiser ces conclusions. ● M. Wast

### SIMPLICITÉ ET RATIONALITÉ

## Des électrovannes compatibles avec les derniers réfrigérants

Depuis plus de 30 ans, la gamme Danfoss EVR a fait ses preuves dans de nombreux types d'applications de climatisation et de réfrigération. Les électrovannes EVR V2 ont fait l'objet de multiples améliorations tout au long de l'année dernière. Elles sont capables de supporter des pressions plus élevées et offrent davantage de possibilités, tout en minimisant le travail d'inventaire et d'entretien. Les coûts d'application et de fonctionnement sont optimisés tout en préservant une fiabilité maximale dans toutes les applications : chambres froides, refroidisseurs de liquide ou encore pompes à chaleur. Ainsi, dans le domaine

de la climatisation, les différentiels de pression d'ouverture minimum et maximum offrent désormais des performances supérieures dans les applications à haute température (105°C) et sont optimisés pour des conditions de débit de réfrigérant variable (systèmes à vitesse variable par exemple). Ces modèles sont conçus pour supporter une pression de service maximale (PMS) jusqu'à 45 bar. Ils sont compatibles avec les fluides frigorigènes à plus haute pression tels que le R410A.

En 2018, ils devraient être qualifiés pour l'utilisation d'autres réfrigérants moyennement inflammables et inflammables

pour les refroidisseurs de liquide de grosses puissances.

Les installateurs peuvent ainsi se procurer la vanne dont ils ont besoin plus facilement, et sont en mesure de mieux gérer leurs stocks, pour éviter d'éventuels problèmes logistiques. Un site permet de faire rapidement le bon choix en fonction des applications : [http://coolse-](http://coolse-lector.danfoss.fr)

[lector.danfoss.fr](http://lector.danfoss.fr). Ces électrovannes seront progressivement disponibles chez les distributeurs d'ici à mars 2018. ● M. W.

